

Et quand je demande à l'honorable ministre: Pourquoi la Banque du Canada ne ferait pas cela? Quand elle aurait créé le crédit, elle le prêterait sans intérêt, disons, au gouvernement fédéral, pour construire des bureaux de poste; aux provinces, pour construire des hôpitaux, des collèges. Ah non! Pas bon! Là, ça ne marche plus!

Je demande au ministre qu'est-ce qui attache son gouvernement aux banques à charte? Cela, ce serait une bonne question. Qu'est-ce qui l'attache, votre gouvernement, aux banques à charte? Etes-vous capable de me donner une véritable réponse? Pourquoi consentez-vous aux banques à charte le privilège le plus puissant qu'il y ait au monde, celui de créer du crédit, et que vous ne voudriez pas que la Banque du Canada puisse exercer le même droit, le même privilège, et cela pour la construction d'édifices qui rendront service à toute la population? Les hôpitaux, les écoles, les ponts, les routes, les travaux publics!

Monsieur le président, il est sept heures! Je donne l'heure du souper au ministre pour répondre à cette question-là. Je la pose de nouveau, monsieur le ministre. Je vois que vous êtes pris avec votre sous-ministre, je ne sais trop qui. Mais, avant l'ajournement, monsieur le ministre, je vous donne jusqu'à huit heures. J'espère que vous répondrez à cette question: Pourquoi votre gouvernement n'est-il pas prêt à accorder à la Banque du Canada ce privilège que vous accordez aux banques à charte, de sorte que la Banque du Canada puisse prêter, sans intérêt, aux institutions, ce qui ferait tellement de bien au peuple québécois, à nos hôpitaux, à nos collèges, à nos universités?

Monsieur le ministre, vous avez une heure pour nous préparer une réponse: Pourquoi la Banque du Canada n'aurait-elle pas le même privilège que les banques à charte ont à l'heure actuelle? A huit heures, monsieur le président.

[Traduction]

**M. le président:** Il est de mon devoir, en conformité de l'article 39A du Règlement provisoire, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues au moment de l'ajournement ce soir: Le député de Villeneuve (M. Caouette): les édifices publics—démolition de l'ancien édifice de l'Imprimerie nationale; le député de Vancouver-Kingsway (M<sup>me</sup> MacInnis): l'assistance-vieillesse—la Colombie-Britannique la suppression des prestations provinciales supplémentaires.

La séance du comité reprendra à huit heures.

(La séance est suspendue.)

[M. Grégoire.]

## Reprise de la séance

La séance est reprise à huit heures.

[Français]

**M. Grégoire:** Monsieur le président, lorsque la Chambre a ajourné, à sept heures, j'avais posé une question directe à l'honorable ministre des Finances (M. Sharp), et je lui demandais de donner la réponse après l'heure du souper. Je le vois entrer à la Chambre, monsieur le président. Alors, je voudrais lui poser cette question de nouveau et lui donner la chance d'y répondre. La question est la suivante et elle découle de réponses données par le ministre des Finances au comité des finances, du commerce et des questions économiques.

A la page 3012 du fascicule 43, alors que je lui avais posé une question, l'honorable ministre des Finances répondait:

Le système employé pour créer du crédit est bien connu. Les banques accordent des prêts.

C'est là la première réponse du ministre.

Alors que je lui demandais s'il était satisfait du montant d'argent en circulation au Canada, il me répondait:

Notre système ne fonctionnerait pas très bien s'il n'en était pas ainsi, et par conséquent, je ne me préoccupe pas du fait qu'on utilise un grand volume de crédit.

L'honorable ministre est donc satisfait que le monde soit obligé d'emprunter beaucoup, et il ajoutait:

Je crois que c'est normal. C'est salubre et en effet, à moins que le volume de crédit des banques ne continue d'augmenter, nous aurions alors une bonne raison de nous inquiéter de l'avenir du Canada.

Mais lorsque le crédit augmente, c'est parce que les banques ont créé de l'argent, et l'honorable ministre l'admet dans sa première réponse que je citais tout à l'heure, lorsqu'il disait:

Le système employé pour créer du crédit est bien connu. Les banques accordent des prêts.

Dans quelle proportion les banques accordent-elles des prêts? On le retrouve à la page 3029 du fascicule 44 des *Procès-verbaux* et témoignages, lorsque l'honorable ministre dit:

M. Sharp: Lorsque la Banque du Canada met de l'argent entre les mains des banques, elles ont grand besoin de trouver le moyen d'accroître leur passif, j'espère donc que lorsque la Banque du Canada accroît la masse monétaire les banques réagissent en accordant plus de prêts et augmentent par ailleurs le volume d'argent en circulation. Tel est le but cherché. De même, lorsque la Banque du Canada diminue la masse monétaire, les banques doivent procéder à des retraits pour garder un rapport défini par la loi entre leur encaisse et leur passif.

M. Grégoire: Dans la proportion de 12 pour 1?

M. Sharp: Oui. Les banques ont leur propre idée de la bonne proportion, la loi ne spécifie que le minimum.